

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 22 septembre 2025

**OBJET : Subvention pour l'acquisition
d'équipements de protection de la personne
SLIS Neyron**

20250038

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre
à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique,
FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès,
GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno,
MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond,
QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : BOURGEOIS Rosaria donne pouvoir à GARCIA Nathalie, PERINELLE Patricia donne
pouvoir à BOYET Jérôme

Secrétaire de Séance : BOYET Jérôme

Date de convocation du Conseil : 15 septembre 2025

Nombre de conseillers : 23

Nombre de présents : 21

Pouvoirs : 2

Rapporteur : Raphaël PAYRE

Monsieur PAYRE informe l'assemblée que les sapeurs-pompiers de Neyron sollicitent la commune pour
le renouvellement de l'habillement de leur équipe soit l'acquisition de dix pantalons et dix vestes Tenue
de Service et d'Intervention (TSI) d'une valeur unitaire de 40 € et 50 € et qui feront l'objet d'un usage
exclusif pour le SLIS de Neyron.

La délibération n°184/2022 du 26 décembre 2022 du Conseil d'administration du SDIS de l'Ain modifie
les modalités de subventionnement des communes et EPCI sièges de services locaux d'incendie et de
secours (SLIS – anciennement CPINI) pour l'acquisition de matériels au profit exclusif de leur SLIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'ACQUERIR dix pantalons et dix vestes TSI qui feront l'objet d'un usage exclusif pour le SLIS
de Neyron.

- DIT que cette somme est inscrite au budget 2025.
- AUTORISE Madame la Maire à solliciter l'aide financière du Service départemental d'incendie et de secours de l'Ain au titre des subventions pour l'acquisition de matériels au profit exclusif de leur SLIS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Fait à NEYRON, le 22 septembre 2025

La Maire,

Christine FRANÇOIS

